

ARRETE 2023 - N° 332

**MAIRIE
CHILLY-MAZARIN**

**AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNES
DÉLIVRÉE PAR LA MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 14/12/2023		N° APE 091 161 23 10015
Par :	SPMC LOSSIGNOL	
Demeurant à :	8 rue Hélène Boucher 91380 Chilly-Mazarin	
Représenté par :	Monsieur Frédéric FOUREST	
Pour :	Nouvelle installation d'une enseigne	
Sur un terrain sis à :	Angle rue Hélène Boucher et Clément Ader - 91380 CHILLY-MAZARIN	

La Maire :

VU la demande d'autorisation de pose d'enseignes susvisée,
VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 581-1 et suivants et R.581-1 et suivants,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 et 2,
VU le Règlement Local de Publicité approuvé en date du 13 janvier 2014,
VU l'arrêté n°147-20 du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Eddy POLICE, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme réglementaire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'autorisation de pose d'enseignes est **ACCORDEE** à la société **SPMC LOSSIGNOL** représentée par **Monsieur Frédéric FOUREST** pour réaliser les travaux décrits dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : La présente décision est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission au préfet dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Chilly-Mazarin, le 21/12/2023

Le Conseiller Municipal délégué à
l'Urbanisme réglementaire
Eddy POLICE